

CCAS Village Pierre RABHI

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BP 2025

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL

P 3

RETROSPECTIVES FINANCIERES

P 4 à 10

Orientations budgétaires

P 11 à 15+

PREAMBULE

UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Enfin, le débat et le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le ROB du CCAS n'est pas comparable à celui du budget de la Ville dans la mesure où le CCAS ne lève aucune fiscalité et ne réalise aucun emprunt. L'arbitrage « fiscalité/emprunt » est donc sans objet.

C'est pourquoi, le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Le budget 2025 sera le deuxième budget réalisé avec la nomenclature comptable et budgétaire M57.

CONTEXTE GENERAL :

L'inflation, une nouvelle vague

AU NIVEAU NATIONAL

L'économie mondiale a montré des signes de stabilisation en 2024 avec une croissance annualisée estimée à 3.2%. Le recul de l'inflation a soutenu les dépenses des ménages, compensant ainsi en partie les effets des politiques monétaires restrictives et les incertitudes liées à la guerre en Ukraine et aux conflits au Moyen-Orient. La croissance mondiale est attendue sans véritable élan pour 2025 autour de 3 %, avec des dynamiques territoriales très différentes : 3 % aux Etats-Unis, 5 % en Chine et 1 % dans la zone Euro.

Au niveau de la zone Euro, le scénario de croissance est estimé à 0,8 % PIB en 2024 et à 1,3 % PIB en 2025. En parallèle, l'inflation est passée de 2,3 % en 2024 à 1,8 % en 2025. D'autre part, l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes.

A l'échelle de la France, le scénario de croissance est passé de 1,1 % PIB en 2024 à 0,9 % PIB en 2025. L'inflation est descendue de 0.6% en 1 an. Le chômage se maintient à des niveaux relativement bas, mais des disparités régionales persistent, avec des zones rurales souvent plus touchées. Le déficit public s'accroît jusqu'à atteindre 6.1% du PIB, ce qui est considéré par les experts comme un phénomène inédit en dehors des périodes de crise.

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel. Le débat parlementaire sur le texte avait été suspendu le 4 décembre 2024 au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure sur les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et il n'a pu être adopté de façon définitive par le Parlement avant le 1er janvier 2025. Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029. La trajectoire des finances publiques pourra être rétablie par la maîtrise des dépenses publiques, ce qui permettra de garantir la souveraineté de la France. Les budgets pour 2025 alloués aux ministères permettent de financer les priorités du Gouvernement : l'éducation, la justice, la sécurité ou encore la défense nationale.

Pour y répondre, des efforts considérables sont demandées aux collectivités territoriales, qui voient une part de leurs recettes ponctionnées sans compensation substantielle. Face aux difficultés des départements, les parlementaires leur ont octroyé le pouvoir de relever de 4,5 % à 5 % le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour trois ans (avec exonération pour les primo-accédants) tandis que les régions pourront désormais voter un versement mobilité jusqu'à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de onze salariés et plus.

CONTEXTE LOCAL

Au vu du contexte financier macroéconomique, les principes et engagements du cadrage général budgétaire de la Ville ont été fixé dans l'objectif de :

- préserver de la capacité d'investissement par une recherche active de subventions pour financer les projets structurants
- maîtriser les dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse pour dégager un maximum d'autofinancement,
- maintenir les taux de fiscalité,
- recourir à l'emprunt maîtrisé grâce à un désendettement massif depuis 2014,

Face à un contexte économique marqué par l'inflation et des budgets de plus en plus restreints, le CCAS est confronté aux défis majeurs en matière de gestion budgétaire et d'adaptation des politiques publiques. Son budget dépendant des subventions de la Ville, de collectivités territoriales et organismes sociaux, subit des pressions croissantes. Cette nécessité de rationalisation des coûts doit cependant se faire sans compromettre la qualité des services offerts aux populations les plus vulnérables. Face à la montée de la précarité et des inégalités, il est nécessaire de poursuivre des programmes d'accompagnement aux besoins de la population. L'une des clés de réussite sera de développer la coopération entre les différents acteurs du territoire, comme réponses globales et complémentaires par un réseau de solidarité structuré.

I- L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024 DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

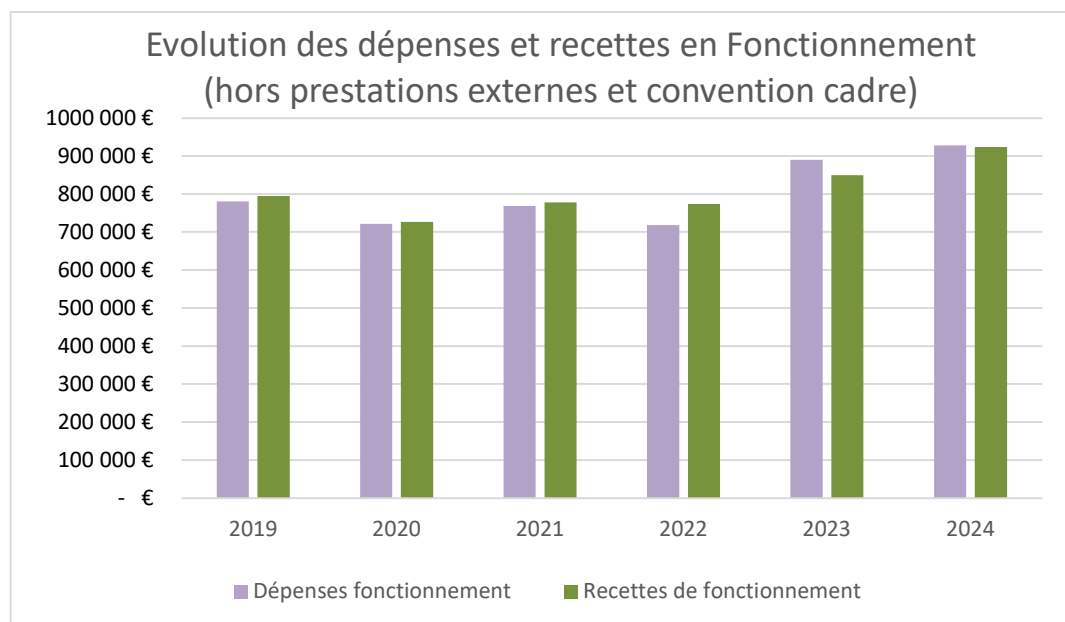
1) Les dépenses globales de fonctionnement

Afin d'apporter des éléments de compréhension, il est proposé une analyse pluriannuelle de l'évolution du budget du CCAS portant tant sur les dépenses que les recettes, au travers des chapitres budgétaires. Force est de constater que les années 2020, 2021 et 2022 ne peuvent être des éléments de référence et de comparaison en raison du contexte économique et des ressources humaines du CCAS. L'année 2019 a été à défaut, valorisée comme « année de référence ». Cependant l'année 2024 sera dorénavant l'année de référence, ayant l'ensemble de ses postes pourvu et ses capacités à mener les projets.

Evolution des dépenses globales de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Dépenses fonctionnement globales	958 309 €	913 431 €	948 580 €	890 573 €	1 044 965 €	1 073 988 €	
Neutralisation convention cadre	- 58 003 €	- 63 767 €	- 64 184 €	- 63 346 €	- 62 952 €	- 64 774 €	
Neutralisation prestations externalisées : repas et télé-assistance	- 120 283 €	- 127 805 €	- 115 578 €	- 109 223 €	- 92 071 €	- 81 532 €	
Evolution réelle hors prestations externes	780 023 €	721 859 €	768 818 €	718 004 €	889 942 €	927 682 €	18,9%

De plus, d'un point de vue méthodologique, il est présenté une exploitation des données en neutralisant certaines composantes. En effet, La « convention cadre » mise en œuvre à compter de 2019 permet de valoriser les ressources humaines de la Ville mises à disposition du CCAS (services ressources : Ressources humaines, Finances, Informatique, Communication et services techniques). Quant aux prestations externalisées, elles s'équilibrent mécaniquement en dépenses et en recettes.

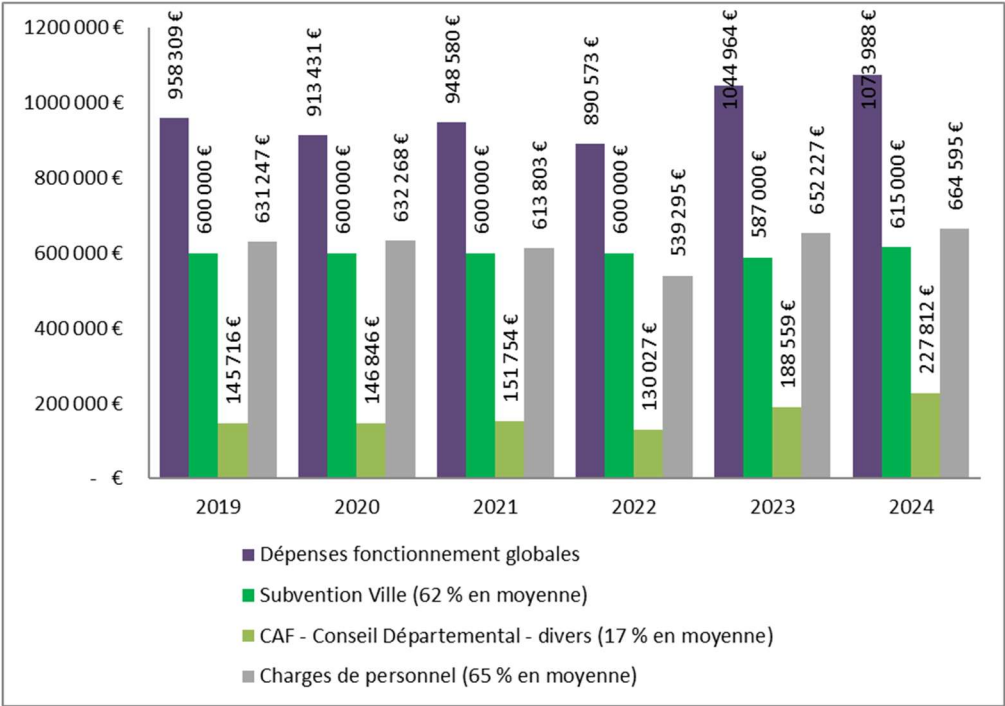


De façon analytique, en comparant l'exécution budgétaire c'est-à-dire les montants des dépenses et des recettes réalisés sur le fonctionnement, il apparaît que structurellement, le montant de dépenses annuelles est supérieur aux recettes, notamment pour les années 2023, et 2024. Toutefois de 2019 à 2022, le CCAS est arrivé à dégager des excédents en fonctionnement. Cela s'explique notamment par la crise sanitaire empêchant la réalisation des actions, cumulée aux mouvements de personnel (dont la vacance des postes) qui impliquent, en grande partie, la diminution importante des réalisations.

Pour rappel, le Budget Prévisionnel (BP) 2024 a été établi à **1 272 000 €** (cumul de l'Investissement 95000) afin de faire face à l'inflation des prix et prestations, à la modernisation du VPR (travaux et logiciels), à l'augmentation du coût de la masse salariale et au développement des activités du VPR. Cette augmentation de + 5% par rapport au BP 2024 (soit 58K€) avait pour finalité de maintenir la qualité du service rendu et de l'accompagnement des publics fragilisés par l'isolement social et/ou la précarité, et développer la proposition d'actions corrélativement à l'encaissement de recettes supplémentaires.

Afin de comprendre les grandes masses financières du CCAS, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, le graphique ci-dessous illustre la part du montant total des dépenses de fonctionnement du CCAS comparé au niveau des charges de personnel « brutes », face aux recettes des principaux cofinanceurs.

Comparatif des dépenses de fonctionnement globales (non retraitées), charges de personnel et des principales recettes



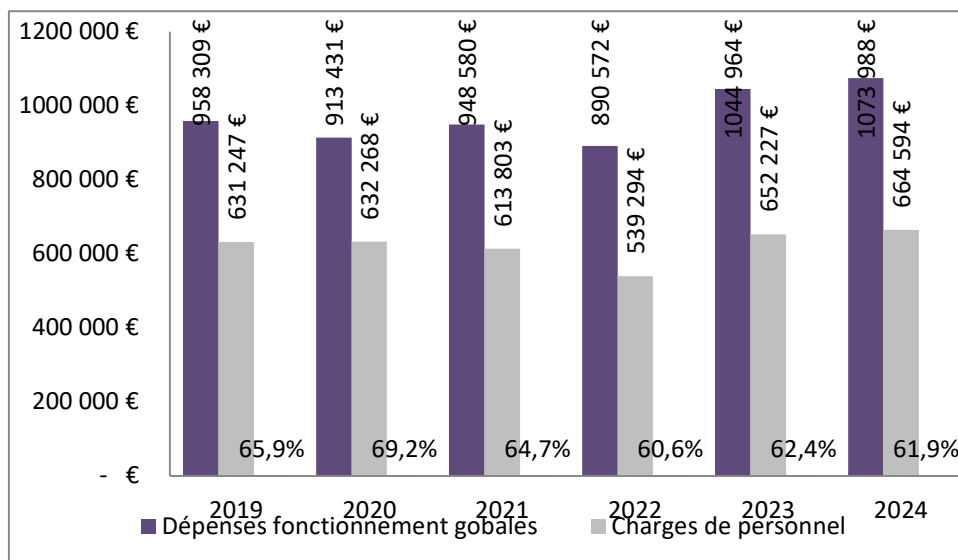
Force est de constater que les dépenses de fonctionnement globales 2024 (autour de 1 074 000 €) ont été inférieures au BP 2024 voté (-70,65K€). D'autre part, les charges de personnel ont été un peu plus importantes qu'en 2023, à nombre de postes équivalent. Toutefois, il a fallu assurer un remplacement sur 1 mois et pallier l'arrêt du financement d'emploi aidé.

Concernant les recettes, la part de financement extérieur (hors subvention Ville) représente 17% du montant des dépenses de fonctionnement globales. Sur 2024, elle a augmenté de 21%. L'augmentation globale des financements extérieurs entre 2023 et 2024 représente 38 K€. Cela démontre un travail de fond de recherche de financements pour diversifier les recettes du VPR tout en poursuivant la réalisation d'actions qualitatives et d'intérêt reconnu.

2) Les dépenses de fonctionnement par nature

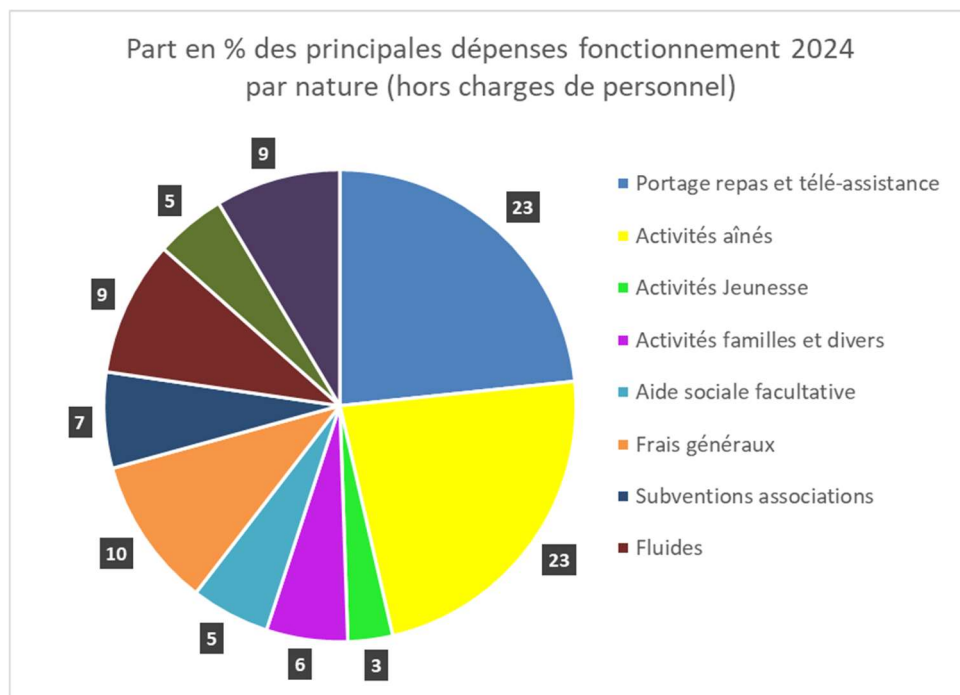
Les charges de personnels

Le personnel du CCAS Village Pierre Rabhi compte 15 agents soit 12.88 Equivalent Temps Plein. En janvier 2024, est arrivée la Responsable Epicerie sociale dont le temps de travail est supérieur de 0.1ETP par rapport à N-1. De plus, une Alternante DE-JEPS a été présente sur les 6 mois de l'année.



En sus des évolutions de déroulé de carrières et réglementaires, il a fallu pallier la non reconduction du dispositif emploi aidé et à un remplacement nécessitant 1 mois de « tuilage ».

Les principales natures de dépenses en fonctionnement

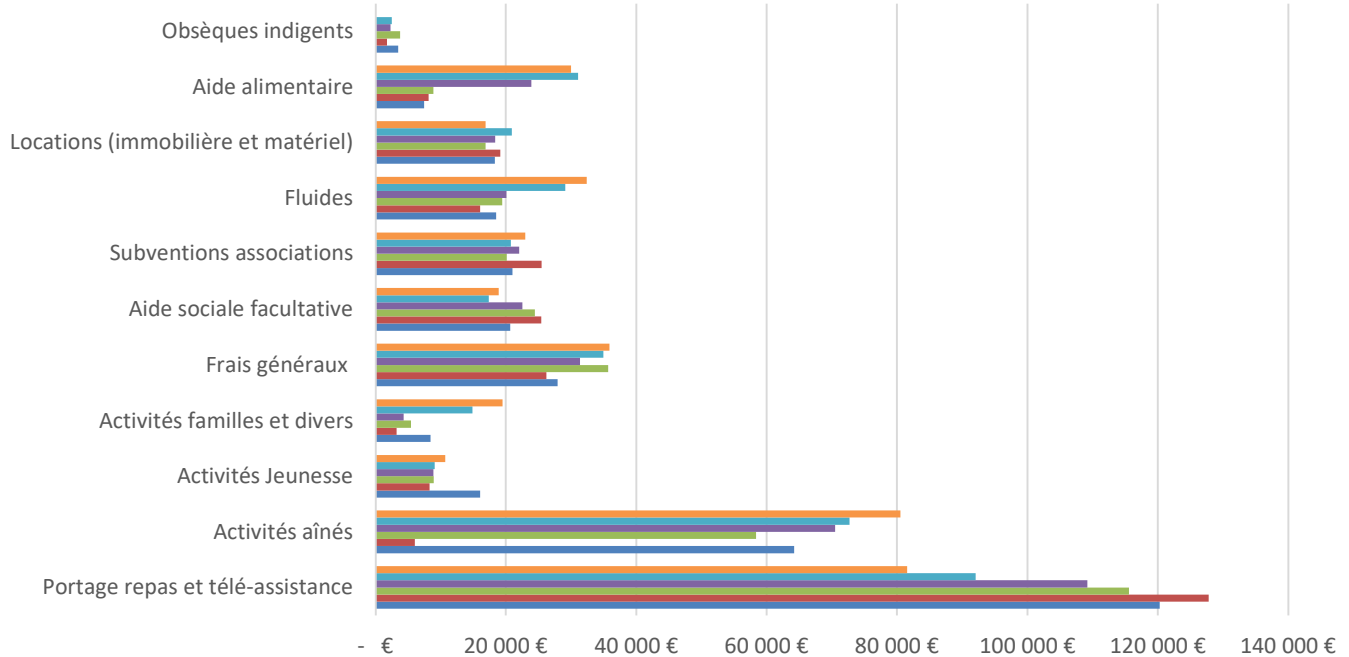


Afin de se donner une représentation des natures des dépenses du CCAS, le graphique ci-contre représente pour l'année 2024, la part des budgets utilisés pour les dépenses de fonctionnement les plus impactantes (hors charges de personnel).

Force est de constater que la part des dépenses allouée au portage de repas et téléassistance est l'une des plus importantes. Cependant cette part de dépense s'équilibre en totalité en recette

En termes de programme d'actions, la part du budget consacrée au secteur aînés est la plus importante. Cela s'explique notamment par l'organisation de 2 voyages par an, qui viennent gonfler le montant des dépenses. Est à noter que ces dépenses font également l'objet de recettes : par des participations financières individuelles mais également des demandes de subventions.

La part « activités Familles et Divers » englobe à la fois l'ensemble de la programmation portée au titre de la parentalité et y a été ajouté l'ensemble des actions tout public porté en transversalité par les équipes du VPR.

Principales dépenses de fonctionnement par nature (hors charges de personnel)

	Portage repas et télé-assistance	Activités aînés	Activités Jeunesse	Activités familles et divers	Frais généraux	Aide sociale facultative	Subventions associations	Fluides	Locations (immobilière et matériel)	Aide alimentaire	Obsèques indigents
2024	81 532 €	80 543 €	10 686 €	19 468 €	35 907 €	18 904 €	22 957 €	32 397 €	16 897 €	29 988 €	- €
2023	92 070 €	72 734 €	9 077 €	14 894 €	34 946 €	17 362 €	20 765 €	29 106 €	20 927 €	31 082 €	2 514 €
2022	109 222	70 493 €	8 897 €	4 315 €	31 377 €	22 534 €	22 042 €	20 087 €	18 334 €	23 885 €	2 282 €
2021	115 576	58 361 €	8 929 €	5 464 €	35 667 €	24 435 €	20 128 €	19 436 €	16 880 €	8 876 €	3 795 €
2020	127 805	6 017 €	8 286 €	3 220 €	26 236 €	25 430 €	25 483 €	16 030 €	19 128 €	8 134 €	1 784 €
2019	120 283	64 215 €	16 038 €	8 425 €	27 909 €	20 649 €	21 010 €	18 484 €	18 312 €	7 471 €	3 458 €

2024 2023 2022 2021 2020 2019

NB : les montants des « aides sociales facultatives », ainsi que « Familles et divers » sont des données brutes non traitées pour l'exercice 2024

Est à noter que la rubrique « activités familles et divers » intègre les dépenses pour des animations tout public, portées en transversalité par l'ensemble des secteurs d'intervention. La part relative au secteur Famille et Parentalité a augmenté d'environ 4.5K€, notamment par le développement des dispositifs la cabane des familles et les malles pédagogiques qui représente au total 7.7K€. Les événementiels tels que La Magie de Noël, l'inauguration du hall du VPR, le repas des bénévoles et sur la Précarité menstruelle ont été intégrés à cette ligne de dépenses ce qui explique le montant.

Concernant le montant des aides sociales facultatives pour 2024, il n'est pas « exact » car n'ont pas été retraités notamment les Chèques Accompagnement Personnalisé à l'aune des réalisations. Cependant, d'après nos premières estimations, le montant total accordé d'aides serait d'environ 21 539€, soit +12%.

Pour le portage de repas et la téléassistance, l'évolution des dernières années s'explique par le nombre de clients qui a connu un pic avec le confinement et qui redescend année après année. Cette diminution peut s'expliquer en partie par le délai d'attente d'entrée en établissement pour personne âgée qui s'est drastiquement réduit, depuis la crise sanitaire.

L'aide alimentaire correspond notamment aux dépenses relatives au fonctionnement (ouverte en avril 2022) qui s'élève à environ 30K€.

Comme imaginé, la part des dépenses réelles pour les fluides a fortement augmenté, soit environ +10%, malgré des efforts de réduction des consommations énergétiques. Pour rappel, les collectivités territoriales ne bénéficient pas du dispositif de bouclier tarifaire.

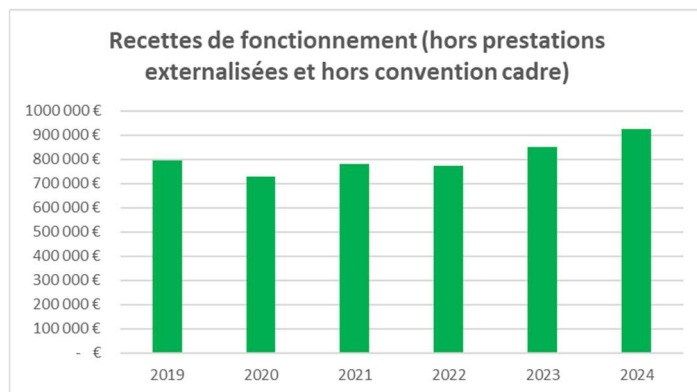
La diminution de la part du budget en matière de location est liée à l'arrêt de la location de notre minibus au profit de l'achat d'un véhicule d'occasion en décembre 2023.

3) Les principales recettes en fonctionnement

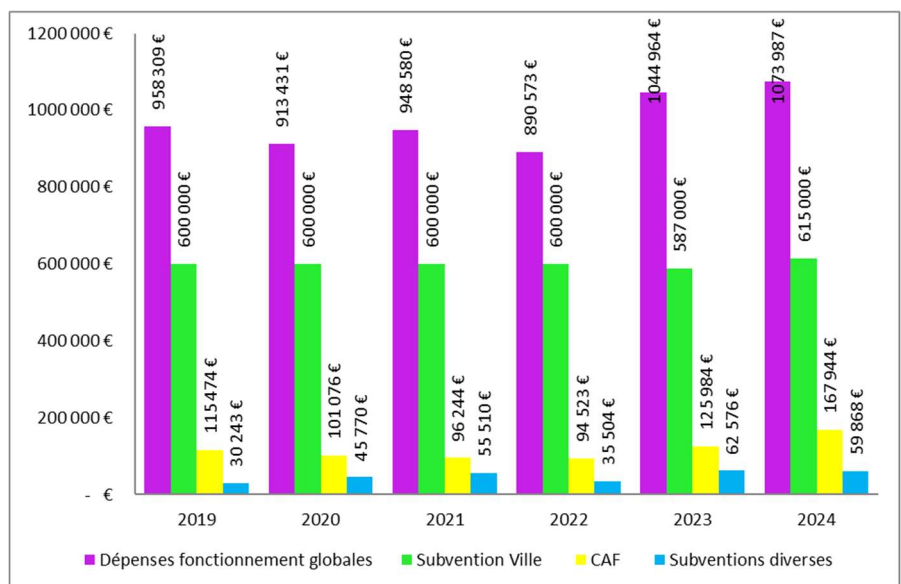
Comme pour le chapitre sur les dépenses, le principe méthodologique retenu est l'exploitation des données en neutralisant certaines composantes dont la « convention cadre » (actée en 2019) et les prestations de portage de repas et de téléassistance (dépenses=recettes), ainsi que l'année 2019 comme élément de comparaison.

Evolution des recettes globales de fonctionnement

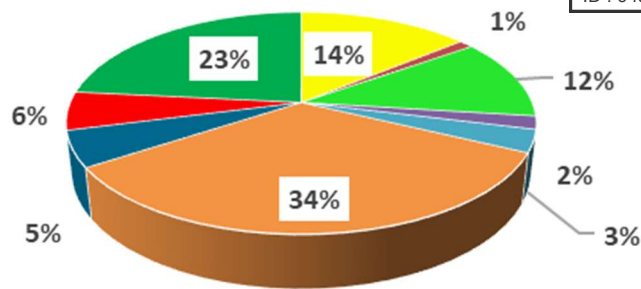
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Recettes globales fonction.	1 057 954 €	1 020 898 €	1 065 620 €	1 065 771 €	1 182 160 €	1 207 865 €	
Neutralisation convention cadre	- 65 000 €	- 65 000 €	- 65 000 €	- 65 000 €	- 65 000 €	- 65 000 €	
Neutralisation excédent reporté	- 78 391 €	- 99 858 €	- 107 512 €	- 117 040 €	- 175 198 €	- 137 195 €	
Neutralisation prestations externalisées : repas et télé-assistance	- 120 040 €	- 129 346 €	- 114 952 €	- 109 963 €	- 92 281 €	- 82 162 €	
Evolution réelle hors prestations externes	794 523 €	726 694 €	778 156 €	773 768 €	849 681 €	923 508 €	16,2%



Globalement, le pourcentage d'évolution en termes de recettes est de +8% comparé à l'année 2023. La Ville a accordé une subvention en augmentation de 5% (soit +28K€). Les autres financements extérieurs ont progressé de 21% (soit +33K€).



Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention de la Ville versée au CCAS a été recalculée corrélativement à l'attribution du financement de la CAF dit « Contrat Enfance Jeunesse » versée directement au CCAS et non plus à la Ville. Sur 2024, des financements supplémentaires ont été cherchés notamment auprès de la CAF sur le volet Jeunesse.

Part des recettes de fonctionnement en 2024 (hors subvention Ville)

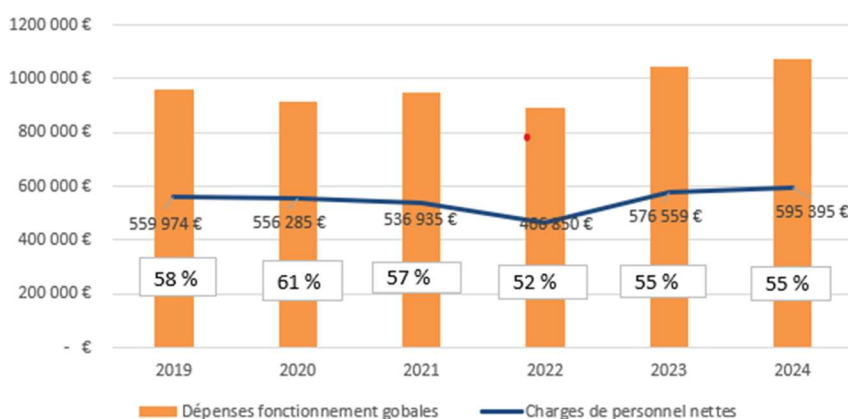
- Portage repas et téléassistance
- Activités aînées, familles,...
- Loyers logements
- Subvention Conseil Départemental
- Excédents reportés
- Activités Jeunesse
- Participation épicerie
- Prestations CAF et divers
- Remboursements charges personnel

NB : Le graphique ci-dessus est calculé sans la part de la subvention de la Ville.

Pour l'exercice budgétaire 2024, la part totale des recettes du VPR se répartissent approximativement comme suit (sous forme de tendances) :

- environ 51% des recettes totales sont constituées par la subvention de la Ville
- environ 11% par les excédents reportés
- environ 16% par les prestations CAF et autres sources de financement (ANDES, Carsat, etc.)
- environ 3% du Conseil Départemental
- environ 7% de la tarification du portage de repas et téléassistance
- environ 7% du produit des tarifications d'activité.

Relatives aux charges du personnel



Les recettes perçues sont relatives aux remboursements pour maladies et aux aides pour les emplois aidés. Est intégrée la part de remboursement par la Ville de la moitié du poste de Chargé de mission Citoyenneté.

Est à noter que l'équipe du VPR a été complète à partir de mars 2023, avec un remplacement pour congés maternité non couvert par l'assurance statutaire. 2024 est marqué par le passage à temps plein de la responsable épicerie suite au départ en disponibilité, et le recours au CDD dû au gel du dispositif d'emploi aidé.

Charges de personnel nettes par rapport aux dépenses de fonctionnement

La part des recettes en fonctionnement par nature

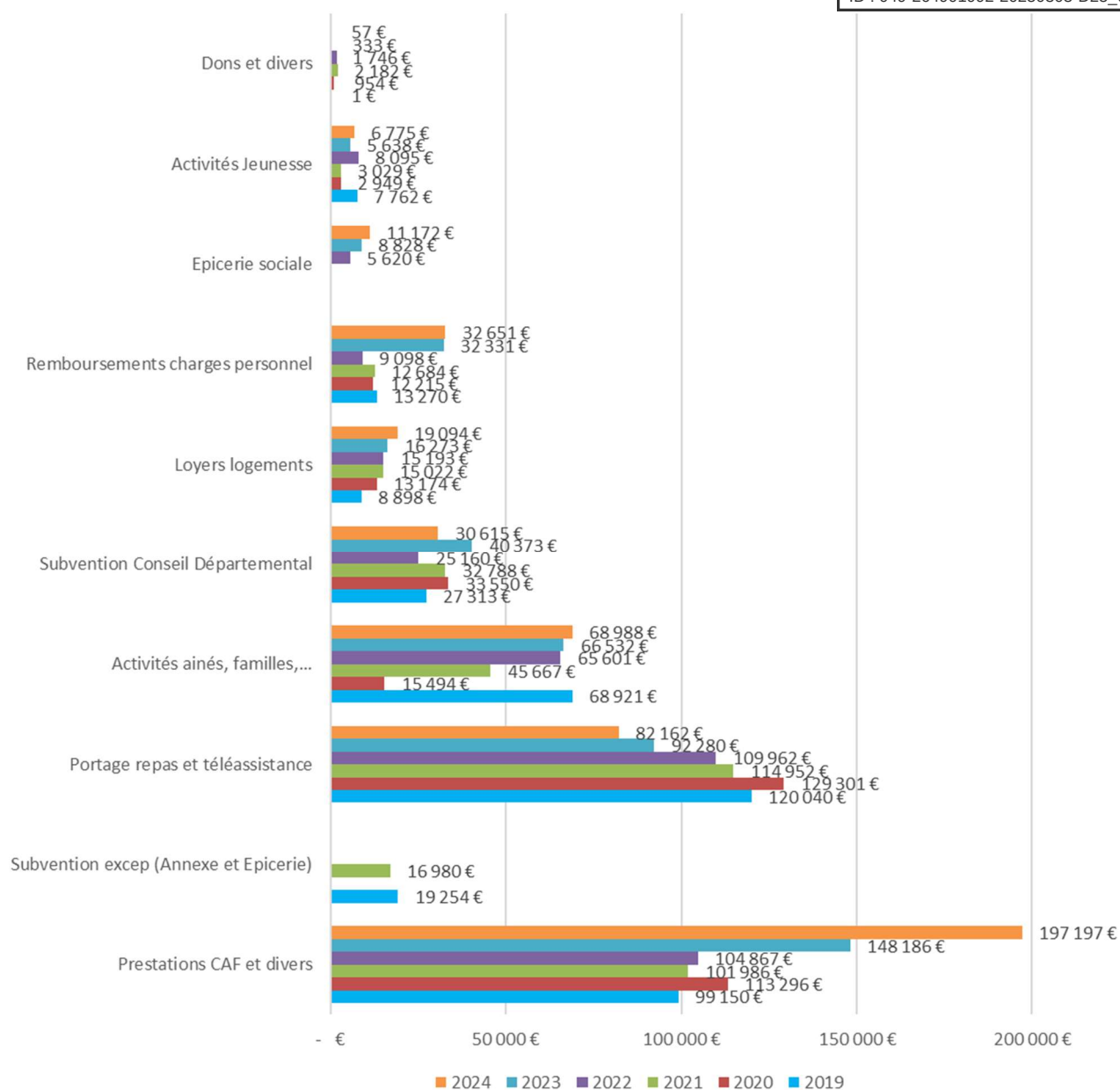
Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



ID : 049-264901992-20250303-D25_007-DE



Pour conclure, l'année 2024 a permis dans les crédits alloués de réaliser des projets exceptionnels tels que la création des 18 malles pédagogiques, le création d'un espace dénommé La Cabane des Familles et la réalisation d'un échange Franco-allemand avec les jeunes de l'Annexe. Ces projets ont fait l'objet de recherches de financement pour pouvoir être mise en œuvre corrélativement aux orientations définies.

1) Les dépenses d'investissement.

Le CCAS n'étant pas propriétaire de bâtiments, le volet investissement est beaucoup plus restreint que le volet fonctionnement. Pour rappel, sur le BP 2023 a été réalisé l'achat d'un véhicule 9 places en remplacement de celui loué. Cet investissement a fait l'objet de 2 recherches de financement.

Sur le BP 2024, ont été réalisés les achats de 2 logiciels métiers dont les formations, le paramétrage et le déploiement ont été réalisés pour l'un et en partie pour le second. La rénovation du hall du VPR a amené de revoir certains espaces et agencements qui ont nécessité des achats adaptés à cette nouvelle organisation tels que la réalisation de la Cabane des familles, ou bien encore le meuble modulable du Jardin des Trouvailles (espace de gratuité) et des chaises d'attente.

La comptabilité publique impose d'amortir les investissements afin de reconstituer les crédits pour renouveler le matériel acheté. Ainsi, chaque dépense d'investissement « amortissable » vient alimenter automatiquement les dotations d'amortissement.

Enfin en matière d'accompagnement éducatif budgétaire, un des leviers du Règlement des aides sociales facultatives est l'octroi d'un prêt à taux zéro par le CCAS. Ce dispositif est impacté comptablement à la section Investissement.

Ainsi, environ 28 K€ sur les 95K€ ont été consommés sur le BP 2024.

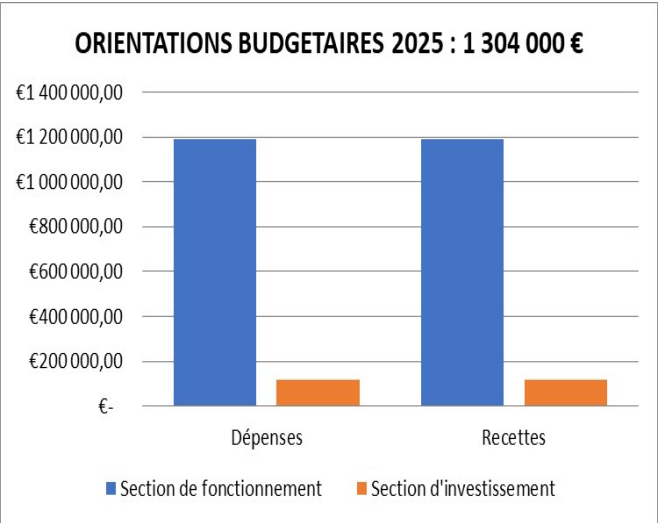
2) Les recettes d'investissement

Les recettes en Investissement sont constituées notamment des excédents d'investissement reportés, des dotations aux amortissements. Des dotations extérieures en investissement, dont le FC-TVA, ont été perçues pour environ 7K€. S'ajoutent les encaissements de cautions pour les hébergements d'urgence et les remboursements de prêts du CCAS aux usagers. Les dépenses étant équilibrées par les recettes, cette section s'équilibre à environ 50K€.

CCAS

Orientations budgétaires 2025

Au vu des projections budgétaires estimées pour 2025, la proposition ci-après a été établie sur la construction d’un budget prévisionnel total de **1 304 000 €** (cumul du BP Fonctionnement + BP Investissement). Le CCAS n’étant pas propriétaire de patrimoine bâti, la part « investissement » reste minime.



En travaillant sur l’optimisation des dépenses face à l’augmentation des coûts de la masse salariale et des dotations en investissements, tout en veillant à disposer d’une enveloppe pour les dépenses imprévues, il est proposé une augmentation de +4.5% par rapport au Budget Prévisionnel (BP) 2024 soit +56K€.

Cette proposition permet de maintenir une qualité de service rendu et l’accompagnement des publics fragilisés par l’isolement social et/ou la précarité. Les excédents reportés ont été redéployés à hauteur de 134K€ pour assurer l’équilibre budgétaire, pour des dépenses imprévues et le virement à la section d’investissement.

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 sont d’environ 1 074 K€ soit -103K€ par rapport au BP 2024 voté. En réalité, les crédits alloués aux aides sociales facultatives n’ont été consommés qu’à moitié, en raison de l’orientation plus forte vers l’épicerie sociale. La gestion rigoureuse des charges de personnel et des remplacements cumulés à l’optimisation des dépenses par rapport aux services proposés ont porté leurs fruits.

ORIENTATIONS BP 2025 : Au vu des réalisations budgétaires 2024 et en tenant compte d’une possible stabilisation de l’inflation des prix et des coûts des prestations, il est proposé d’ajuster la prévision budgétaire en réalisant:

- une minoration du montant des frais généraux d’environ 3% par rapport au BP 2024
- une très légère progression des autres postes de dépenses par rapport au BP 2024.

2) Charges de personnel

L'année passée a permis de stabiliser les équipes et de travailler sur l'organisation des services afin d'assurer une continuité de services malgré un développement des activités proposées et des événementiels engendrant des heures de travail. Environ 96% des crédits alloués à la masse salariale ont été consommés.

ORIENTATIONS BP 2025 : outre le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et le Complément de Traitement Indiciaire, l'élévation du point d'indice et l'augmentation de 3% taux de la cotisation retraite CNRACL engendrent mécaniquement une hausse des dépenses de personnel. Pour répondre à l'ensemble de ces éléments, il est proposé une augmentation d'environ +3 % du chapitre Charges de personnel par rapport au BP 2024.

3) Les aides sociales facultatives

Le règlement des aides sociales facultatives en vigueur a été voté au Conseil d'Administration du 23 janvier 2023. Il a été construit pour répondre aux conséquences sociales et économiques touchant les publics en fragilité. Aussi, les orientations proposées ont pour objectif de soutenir les situations d'urgence par l'accès inconditionnel à l'aide alimentaire, de renforcer le soutien aux familles, d'accélérer l'accès aux droits, d'amortir les aléas de la vie venant déstabiliser l'équilibre budgétaire des plus fragiles. A ce titre, différentes aides ont vu leur plafond augmenter et de nouvelles aides sont venues compléter celles existantes. Pour l'année 2024, environ 55% du budget consacré aux aides sociales facultatives a été consommé. Depuis la fermeture du site de la Claverie, le CCAS est beaucoup moins sollicité concernant les frais d'obsèques pour les indigents.

ORIENTATIONS BP 2025 : il est proposé de maintenir une enveloppe budgétaire équivalente au BP 2024 pour répondre aux besoins de nos administrés les plus en difficulté et en palliant le désengagement des aides d'autres collectivités. L'objectif poursuivi est d'accorder des aides adaptées et d'accompagner les usagers dans une logique préventive et éducative. Afin de ne pas venir saturer le fonctionnement de l'épicerie sociale, une orientation vers les autres dispositifs d'aides sera plus facilement octroyée, notamment les chèques alimentaires.

4) Le soutien au milieu associatif

Les associations jouent un rôle essentiel en termes de cohésion sociale entre les habitants et de dynamique d'animations (voire de socialisation) du territoire. Fort d'un terreau associatif important à Saint-Barthélemy-d'Anjou, le CCAS a vocation à soutenir celles intervenant notamment en direction d'un public fragilisé. Ainsi, il est souhaité soutenir en priorité les associations ayant un impact sur le territoire, menant une action d'intérêt général et/ou de lien social et qui s'inscrivent dans une démarche de laïcité. Le budget 2024 pour cette enveloppe budgétaire a été consommé à 88%.

ORIENTATIONS BP 2025 : il est essentiel de maintenir une enveloppe budgétaire répondant au besoin des associations. Au vu du niveau de dépenses réelles au cours des 5 dernières années, il est préconisé de maintenir la ligne budgétaire à l'identique du BP 2024. Cette proposition offre l'opportunité d'accompagner financièrement des projets associatifs en cours d'année comme réalisé en 2024.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Participation de la Ville

Le budget du CCAS devant se construire de façon équilibrée, la participation financière de la Ville vient s'inscrire en équilibre afin que les « dépenses = recettes ». Mettant en œuvre les politiques publiques municipales de solidarités, de cohésion sociale et de participation des habitants, la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou soutient financièrement le CCAS par une subvention annuelle 2024 qui s'établissait à 615K€ (soit +28K€).

De plus, à cette subvention s'ajoute le remboursement de 50% du salaire du Chargée de mission Citoyenneté et vie associative réalisant une partie de ses missions en faveur de la politique de participation citoyenne municipale.

ORIENTATIONS BP 2025 : Force est de constater que l'équilibre structurel du VPR reste fragile malgré la recherche de financement extérieur et des efforts en termes de fonctionnement. Au vu des coûts de la masse salariale inhérente à la réglementation, du développement important des activités et du public touché, la Ville poursuit son soutien et le pérenise par l'octroi d'une subvention identique à 2024, à hauteur de 615 K€.

2) Les recettes liées aux prestations externalisées

Le CCAS a contractualisé sur le champs du portage de repas à domicile et de la téléassistance auprès d'opérateurs privés. Les dépenses de fonctionnement inscrites sont intraséquentement liées aux recettes perçues. Ainsi, le montant des dépenses sera égal aux recettes car basé sur les facturations des clients.

ORIENTATIONS BP 2025 : inscription au BP 2025 du même montant, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement pour ces enveloppes budgétaires.

3) Les recettes liées aux participations individuelles

Un large panel d'activités proposé par le CCAS fait l'objet d'une tarification spécifique. Elle est supportée par la participation individuelle des bénéficiaires des activités, au travers de régies, telles que les aînés pour le voyage ou des ateliers, la jeunesse pour des sorties et activités, la parentalité pour certaines actions mais également les paiements des achats à l'épicerie sociale par les bénéficiaires.

ORIENTATIONS BP 2025 : il est proposé d'inscrire les montants de recettes « prudentes » en se basant sur l'exécution du BP 2024. Ainsi, il est proposé d'inscrire environ environ 82.6K€, soit +2%.

4) Les recettes liées aux recherches de financements extérieurs

L'un des financeurs le plus important du CCAS est la CAF. Les aides financières de la CAF aux partenaires visent à développer des services sur l'ensemble du territoire, notamment dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale. A ce titre, le CCAS perçoit de la CAF des aides et des prestations de service en fonction des services rendus à la population dont la jeunesse, mais également l'animation de la vie sociale au titre du Centre social et de la parentalité.

Le Département du Maine-et-Loire, l'Association Nationale de Développement des Epiceries Sociales (ANDES), la Conférence des Financeurs 49 et la CARSAT font l'objet de dépôt de dossiers de demandes de cofinancement tous les ans. Ainsi au total, 194K€ de recettes étaient inscrites au BP 2024

ORIENTATIONS BP 2025 : au vu des recettes réalisées auprès des partenaires financiers, supérieures de 8,4% au BP 2024, cumulées aux engagements pris par la CAF pour de nouveaux financements auprès des organismes extérieurs, il est proposé d'inscrire au BP 2025 un montant de recette du « chapitre des dotations » en augmentation de +8.7% par rapport au BP 2024 (soit + 17K€).

Tableaux synoptiques des propositions d'orientations budgétaires

Dépenses de fonctionnement								
Chapitres comptables		Nature	CA 2024	BP 2024	DM 2024	DOB 2025	BP 2024/DOB 2025	
011	Charges à caractère général	Dépenses liées activités excep 2024 = 16 374 € (aménag. coin famille, malle pédag., échange allemands)	126 743 €	90 000 €	35 000 €	96 000 €	6 000 €	6,7%
		Prest. portage repas, télé-assistance	81 532 €	107 000 €		107 000 €		0,0%
		Frais généraux et divers	112 510 €	122 600 €		118 600 €	- 4 000 €	-3,3%
012	Charges de personnel	Charges hors convention cadre	623 439 €	652 000 €		671 000 €	19 000 €	2,9%
		Convention cadre	64 774 €	65 000 €		65 000 €		0,0%
65	Autres charges	Secours, aides, subv. associations, abonnement logiciels...	44 869 €	67 000 €		67 000 €		0,0%
67	Charges exceptionnelles			8 000 €		8 000 €		0,0%
042	Dotations aux amortissements		20 121 €	33 000 €		33 000 €		0,0%
Dépenses hors virement			1 073 988 €	1 144 600 €	35 000 €	1 165 600 €	21 000 €	1,8%
023	Virement section investis.			32 400 €		23 400 €	- 9 000 €	-27,8%
			1 073 988 €	1 177 000 €	35 000 €	1 189 000 €	12 000 €	1,0%

Recettes de fonctionnement								
Chapitres comptables		Nature	CA 2024	BP 2024	DM 2024	DOB 2025	BP 2024/DOB 2025	
70	Produits des services	Participations bénéficiaires/usagers	88 442 €	81 000 €		82 600 €	1 600 €	2,0%
		Portages repas, télé-assistance	82 162 €	107 000 €		107 000 €		0,0%
74	Dotations, participations	Partenaires ext. : CAF	167 944 €	144 000 €	28 000 €	161 500 €	17 500 €	12,2%
		Partenaires ext. : Conseil Départ. + divers	64 476 €	50 000 €	7 000 €	45 400 €	- 4 600 €	-9,2%
75	Produits gestion courante	Loyers	17 643 €	10 500 €		10 500 €		0,0%
		Subvention Ville (hors conv. cadre)	550 000 €	550 000 €		550 000 €		0,0%
		Subvention Ville (convention cadre)	65 000 €	65 000 €		65 000 €		0,0%
013/70	Atténuations charges	Remboursements sur rémunérations	28 043 €	25 305 €		26 100 €	795 €	3,1%
77	Produits exceptionnels	Rembours. assurances, chèques accompagnement,...	3 060 €					
042	Opér. transfert entre sections	Reprise amortis. subv. véhicule	3 900 €	7 000 €		7 000 €		0,0%
Recettes hors excédent reporté			1 070 670 €	1 039 805 €	35 000 €	1 055 100 €	15 295 €	1,5%
002	Excédent fonction. reporté		137 195 €	137 195 €		133 900 €	- 3 295 €	-2,4%
			1 207 865 €	1 177 000 €	35 000 €	1 189 000 €	12 000 €	1,0%

III – INVESTISSEMENTS : LES DEPENSES ET RECETTES

Le CCAS n’étant pas propriétaire de bâtiments, le volet investissement est beaucoup plus restreint. Néanmoins, l’équipement de l’épicerie sociale a nécessité des investissements importants au cours de 2021 et 2022. En 2023, il a été possible d’acquérir un minibus en remplacement de celui que nous louons.

D’autre part, a été acté au budget de la Ville de Saint-barthélemy-d’Anjou la rénovation du hall d’accueil du Village Pierre Rabhi, par des travaux relativement conséquents (environ 220 K€ en investissement). En complément de ces travaux, il sera nécessaire de pouvoir se doter de mobiliers adaptés et équipements pour garantir de bonnes conditions de travail des agents et d’accueil des usagers.

La comptabilité publique impose d’amortir les investissements afin de reconstituer les crédits pour renouveler le matériel acheté. Ainsi, chaque dépense d’investissement « amortissable » vient alimenter automatiquement les dotations d’amortissement.

Enfin, en matière d’accompagnement éducatif budgétaire, un des leviers du Règlement des aides sociales facultatives est l’octroi d’un prêt à taux zéro par le CCAS. Ce dispositif est impacté comptablement à la section Investissement.

ORIENTATIONS BP 2025 : Il est proposé les orientations ci-dessous :

Dépenses d'investissement								
Chapitres		CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025	Evolution BP à BP	
20	Immobilisations incorporelles : logiciel			10 302,80 €	10 514,40 €		- 10 514 €	-100%
21	Immobilisations corporelles : matériels, agencements divers	42 249,57 €	39 233,37 €	10 684,40 €	68 485,60 €	97 232,71 €	28 747 €	42%
040	Opérations ordre de transfert entre sections			3 900,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	NS
16	Remboursements cautions sur loyers	340,41 €	680,41 €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0%
27	Immobilisations financières : prestations remboursables	3 162,00 €	1 240,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	NS
		45 751,98 €	41 153,78 €	27 887,20 €	95 000,00 €	113 232,71 €	18 233 €	19%
	Commandes engagées non mandatées au 31/12/2024 : épicerie meuble vrac					2 028,29 €		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2025 : prévisions 2025 + reports 2024					115 261,00 €		
Recettes d'investissement								
Chapitres		CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025	Evolution BP à BP	
001	Excédent d'investissement reporté	22 437,32 €	14 039,09 €	10 452,29 €	10 452,29 €	31 520,59 €	21 068 €	202%
040	Dotations aux amortissements	13 713,59 €	20 212,41 €	20 121,20 €	33 000,00 €	33 000,00 €	- €	0%
10	Dotations Etat		4 395,77 €	6 790,37 €	5 610,00 €	6 000,00 €	390 €	NS
13	Subventions d'investissement	19 276,00 €	11 477,50 €	8 000,00 €	4 537,00 €			
021	Virement de la section de fonctionnement				32 400,00 €	23 400,00 €	- 9 000 €	-28%
16	Encaissements cautions sur loyers	567,16 €	241,30 €	732,22 €	4 000,71 €	4 000,41 €	- 0 €	0%
27	Autres immobilisations financières	3 797,00 €	1 240,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	NS
		59 791,07 €	51 606,07 €	49 096,08 €	95 000,00 €	102 921,00 €	7 921 €	8%
	Recettes à percevoir au 31/12/2024 : solde subvention Conseil Départemental (mobilité) et subvention CAF (logiciel)					12 340,00 €		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BP 2025 : prévisions 2025 + reports 2024					115 261,00 €		

NB : L’excédent reporté correspond à l’excédent historique de l’investissement. Excédent obligatoirement affecté à des dépenses d’investissement.